NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1998/2
19 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Forum intergouvernemental sur les forêts
Deuxième session
Genève, 24 août-4 septembre 1998

Élément de programme I.a

Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport expose les nombreuses façons dont les pays, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les grands groupes contribuent activement à l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts. Le volume même de ces activités est impressionnant et montre à quel point les nombreuses parties intéressées ont prêté attention au résultat des travaux du Groupe intergouvernemental et s'efforcent d'y donner suite. Cela est encore démontré par le fait que d'importantes instances internationales et intergouvernementales ont fait maintes fois référence aux conclusions du Groupe intergouvernemental et ont repris à leur compte les mesures proposées, de même que par les instructions de plus en plus cohérentes concernant les forêts qui émanent des organes dirigeants des organisations intergouvernementales.

Un grand nombre de pays, développés ou en développement, sont en train de réexaminer leurs politiques et leurs programmes forestiers nationaux à la lumière des conclusions et des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts. L'attention accordée aux programmes forestiers nationaux, terme générique recouvrant une grande variété de mesures prises par tous les pays et pour tous les types de forêts, amène les pays développés et les pays en développement à participer bien davantage à l'action entreprise en ce qui concerne les forêts tropicales, tempérées ou boréales. Dans le même temps, toutefois, de nombreux pays, notamment les pays les moins avancés à faible

couvert forestier ou dont une partie des terres est classée parmi les "autres terres boisées", ne sont pas suffisamment soutenus dans leurs activités forestières par la communauté internationale. Les principales formes d'appui dont bénéficiaient les programmes forestiers nationaux par le passé n'existant plus, il faut créer des mécanismes nouveaux et novateurs. La communauté internationale doit relever le défi que représente la mise en place de mécanismes de soutien généralisés, décentralisés, souples et fiables.

On trouvera également dans le rapport du Secrétaire général concernant l'élément de programme II.e 3 i) (E/CN.17/IFF/1998/5) des informations sur la mise en oeuvre par les organisations internationales et régionales, et dans le cadre des instruments en vigueur, des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts.

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
INTRODUCTION		1 — 5	5
A.	Mandat	1 — 2	5
B.	Champ du présent rapport	3 — 5	5
I.	ACCUEIL RÉSERVÉ AUX MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS	6 — 7	6
II.	FAITS LES PLUS MARQUANTS CONCERNANT L'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS	8 — 19	6
III.	ÉVALUATION DE LA SITUATION	20 — 52	8
A.	Progrès accomplis dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans d'aménagement du territoire	20 — 22	8
B.	Causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts	23 — 24	9
C.	Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts	25	9
D.	Écosystèmes fragiles éprouvés par la désertification et la sécheresse	26 — 29	10
E.	Impact de la pollution atmosphérique sur les forêts	30 — 32	10
F.	Besoins et exigences des pays en développement et des autres pays à faible couvert forestier	33	11
G.	Assistance financière	34	11
H.	Transfert de technologie, renforcement des capacités et information	35	11
I.	Évaluation des multiples avantages de tous les types de forêts	36 — 41	11
J.	Recherche forestière	42 — 44	12
K.	Méthodes permettant d'évaluer adéquatement les avantages multiples des forêts	45	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Paragraphes	Page
L.	Critères et indicateurs de gestion durable des forêts	46 — 51	13
M.	Les produits et services forestiers considérés du point de vue du commerce et de l'environnement	52	14
IV.	CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION PRÉLIMINAIRES	53 — 83	14
A.	Progrès accomplis dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans d'aménagement du territoire	54 — 56	14
B.	Causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts	57	15
C.	Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts	58	15
D.	Écosystèmes fragiles éprouvés par la désertification et la sécheresse	59 — 60	16
E.	Impact de la pollution atmosphérique sur les forêts	61 — 62	16
F.	Besoins et exigences des pays en développement et des autres pays à faible couvert forestier	63	17
G.	Assistance financière	64	17
H.	Transfert de technologie, renforcement des capacités et information	65	17
I.	Évaluation des multiples avantages de tous les types de forêts	66 — 69	18
J.	Recherche forestière	70 — 71	18
K.	Méthodes permettant d'évaluer adéquatement les avantages multiples des forêts	72	19
L.	Critères et indicateurs de gestion durable des forêts	73 — 78	19
M.	Les produits et services forestiers considérés du point de vue du commerce et de l'environnement	79 — 83	20

INTRODUCTION

A. Mandat

1. Le présent rapport a trait à l'élément de programme I.a du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts intitulé "Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts".

2. Les activités correspondant à l'élément de programme I.a découlent de la décision, prise lors de la première session du Forum, selon laquelle cet élément de programme aura pour objet d'encourager et de faciliter l'application des mesures en envisageant, par exemple, de faire lancer, par les pays, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et par les grands groupes, des programmes visant à appliquer toutes les propositions d'action élaborées par le Groupe intergouvernemental; envisager les mécanismes appropriés pour mobiliser les ressources financières; valoriser les ressources institutionnelles et humaines, en accordant une attention particulière au rôle des femmes, et développer les capacités (E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7, catégorie I).

B. Champ du présent rapport

3. Le présent rapport, établi par le secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts, est fondé sur les informations fournies par les organisations membres de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts, à savoir : le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique; le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR); l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); et la Banque mondiale.

4. Le présent rapport est, presque par définition, une "liste de bonnes nouvelles", puisque, suivant le mandat établi, il porte sur le lancement des programmes. Il dépeint les diverses manières dont les pays, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les grands groupes participent activement à l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts. Le volume même de ces activités est impressionnant, et montre à quel point les nombreuses parties intéressées ont prêté attention aux résultats des travaux du Groupe et s'efforcent d'y donner suite. Le présent rapport ne doit toutefois pas être considéré comme un élément d'une série, la présentation systématique de rapports étant liée aux progrès qui seront réalisés dans la mise en oeuvre de l'élément de programme I.b.

5. Le rapport traite de l'accueil favorable réservé aux propositions du Groupe intergouvernemental, des principales actions menées à ce jour en vue d'appliquer ces mesures, passe en revue les derniers faits nouveaux, et recense les principales questions que le Forum intergouvernemental sur les forêts voudra peut-être aborder au cours de sa deuxième session, y compris certaines

orientations spécifiques et différentes mesures qu'il pourrait initialement proposer.

I. ACCUEIL RÉSERVÉ AUX MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS

6. Le dialogue intergouvernemental sur les politiques forestières aussi bien que les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts ont suscité de par le monde diverses initiatives et activités, qui ont été encouragées par les références faites aux conclusions du Groupe et l'accueil favorable réservé aux mesures proposées par différentes enceintes internationales et intergouvernementales, y compris la cinquième session de la Commission du développement durable, le Comité des forêts de la FAO, l'Association forestière du Commonwealth, le onzième Congrès forestier mondial, la réunion d'Edimbourg des chefs de gouvernement du Commonwealth, la Conférence sylvicole du Commonwealth, la réunion de Versailles organisée par le Haut Conseil français des forêts et des produits forestiers, le Conseil international des bois tropicaux, la quatrième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Sommet de Birmingham du Groupe des huit grands pays industrialisés et le Programme d'action du G-8 sur les forêts, et la troisième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

7. Parmi les autres conséquences indirectes des travaux du Groupe intergouvernemental, on mentionnera les suivantes :

a) Instructions de plus en plus cohérentes en matière forestière données par les organes dirigeants des organisations intergouvernementales;

b) Renforcement des réseaux internationaux d'ingénieurs forestiers, y compris les associations anglophones, francophones et lusophones;

c) Attention accrue accordée à l'évaluation des services forestiers, discipline qui a fait un bond en avant depuis la quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Kyoto (Japon) en décembre 1997, qui a décidé de reconnaître l'important rôle que jouent les forêts en tant que puits de carbone.

II. FAITS LES PLUS MARQUANTS CONCERNANT L'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS

8. Un grand nombre de pays, développés ou en développement — dont le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Finlande, la Suisse, le Costa Rica, l'Indonésie, le Honduras, l'Ouganda et bien d'autres — sont en train de réexaminer leurs politiques et programmes forestiers nationaux à la lumière des conclusions et des propositions émanant du Groupe intergouvernemental.

9. La communauté internationale des donateurs, notamment le Groupe de conseillers forestiers, s'est efforcée de structurer la coopération internationale en matière forestière conformément aux mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Le Groupe de conseillers forestiers est convenu

d'accorder une grande priorité à l'appui fourni aux programmes forestiers nationaux.

10. Le Programme d'action sur les forêts annoncé par le G-8 le 9 mai 1998 comprend des activités prioritaires et des programmes d'appui allant dans le sens des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, qui devront être mis en oeuvre conjointement ou séparément par les membres du G-8, notamment dans les domaines suivants : surveillance et évaluation; programmes forestiers nationaux; zones protégées; secteur privé; exploitation forestière illégale.

11. Il existe également diverses initiatives gouvernementales qui vont dans le sens des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental et de l'action du Forum intergouvernemental sur les forêts, par exemple :

a) L'initiative prise par six pays aux fins de l'application au niveau national des propositions du Groupe intergouvernemental relevant de l'élément I.a du programme de travail du Forum, initiative parrainée par les Gouvernements allemand, finlandais, hondurien, indonésien, ougandais et britannique, en coopération avec le Secrétariat du Forum, le PNUD et la FAO;

b) La consultation internationale sur la recherche et les systèmes d'information forestières (ICRIS) parrainée par l'Indonésie et l'Autriche en coopération avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le CIFOR, la FAO et le Secrétariat du Forum;

c) L'initiative du Gouvernement costaricien sur les causes profondes du déboisement et du dépérissement des forêts, qui sera mise en oeuvre au Costa Rica par des organisations non gouvernementales et le Gouvernement en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

12. Les membres de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts ont élaboré un plan de mise en oeuvre intitulé "Partenariat interorganisations en matière forestière : mise en oeuvre par l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts".

13. La FAO a organisé trois ateliers régionaux sur l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental en matière notamment de programmes forestiers nationaux. Ces ateliers ont eu lieu respectivement à Yogyakarta (Indonésie) en février 1998, à Dakar en avril 1998, et à Santiago en juin 1998.

14. Parmi les initiatives de la Banque mondiale, on citera les activités menées par l'Alliance récemment créée Banque mondiale-Fonds mondial pour la nature; une série de réunions convoquées à l'initiative du Président de l'Alliance à l'intention des dirigeants de l'industrie forestière et des organismes de défense de l'environnement; sa participation en tant que membre actif à Forest Trends (ancienne Forest Market Transformation Initiative); et le renforcement du rôle de la Banque dans le processus constitué par le Forum et le Groupe intergouvernemental sur les forêts.

15. Le PNUD a lancé son nouveau programme intitulé "Programme mondial sur les forêts" qui sera centré sur l'application des mesures proposées par le Groupe

intergouvernemental. La phase pilote du programme est actuellement mise en oeuvre avec le concours du Costa Rica, du Cameroun, du Guyana et du Viet Nam.

16. Le Conseil international des bois tropicaux a autorisé le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux à entreprendre, dans le cadre de son mandat, les études que nécessitent le soutien au Forum et l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental.

17. Plusieurs initiatives régionales et écorégionales concernant les critères et les indicateurs de gestion durable des forêts continuent à oeuvrer pour améliorer leurs méthodes de travail et leurs activités.

18. Dans divers pays, le secteur privé et des organisations non gouvernementales s'emploient à évaluer les mécanismes volontaires actuellement en vigueur en matière de certification des produits forestiers.

19. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a créé un groupe de conseillers des industries du bois en s'inspirant dans une certaine mesure du Groupe de conseillers forestiers.

III. ÉVALUATION DE LA SITUATION

A. Progrès accomplis dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans d'aménagement du territoire

20. L'importance accordée aux plans forestiers nationaux, expression générique recouvrant une vaste gamme d'initiatives qui sont encouragées ou lancées par différents pays et qui concernent tous les types de forêts, a permis d'élargir la participation aux actions menées en faveur des forêts tropicales, tempérées et boréales. Cela s'est notamment traduit par un plus grand engagement tant de la part des pays développés que des pays en développement, par exemple dans le cadre de l'initiative parrainée par six pays, mentionnée plus haut. En témoignent également les nombreux pays industrialisés qui s'efforcent actuellement de mettre en pratique au niveau national les propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts.

21. Toutefois, dans le même temps, de nombreux pays, notamment les pays les moins avancés à faible couvert forestier ou dont une partie des terres est classée parmi les "autres terres boisées", sont, pour l'essentiel, restés à l'écart des efforts menés au niveau international en faveur des forêts. Pendant la période qui a suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'aide publique au développement consacrée aux plans forestiers nationaux a atteint son niveau le plus élevé en 1993 et n'a depuis cessé de décliner, même si l'on tient compte des aspects liés à la forêt dans les plans de développement en zones rurales. En conséquence, l'aide financière et technique dont bénéficient les pays en développement à faible couvert forestier risque d'être nettement insuffisante.

22. Les trois ateliers régionaux organisés par la FAO dans les régions Asie-Pacifique, Amérique latine-Caraïbes et en Afrique, ainsi que les réunions tenues récemment avec le Groupe des conseillers forestiers, ont montré que certaines formes d'aide dont dépendaient en grande partie les plans forestiers nationaux

ont disparu et vont devoir être remplacées par des mécanismes originaux et novateurs. La communauté internationale va devoir relever un défi majeur en établissant des mécanismes de soutien à la fois généralisés, décentralisés, souples et fiables.

B. Causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts

23. Les travaux de la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable et le rapport final que celle-ci a établi avec la publication prochaine des rapports du PNUE ("In-Depth analysis of underlying causes and their regional variances of deforestation and forest degradation" et "Strategic and policy options to address the underlying causes of deforestation and forest degradation") qui analysent de manière détaillée les causes profondes et les variantes régionales de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que les stratégies et les mesures à adopter pour remédier à ces causes, et la conférence qui doit être organisée au Costa Rica par des organisations non gouvernementales, en collaboration avec le PNUE et avec le soutien du Gouvernement costaricien, et qui a pour thème les causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts, devraient permettre de réunir une foule d'informations à la fois nouvelles et complètes.

24. Le PNUE utilisera les conclusions de cet atelier international pour les intégrer au rapport du Secrétaire général qui sera présenté à l'occasion de la troisième session du Forum intergouvernemental sur les forêts.

C. Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts

25. Les décisions prises récemment par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à l'occasion de sa quatrième session qui s'est tenue à Bratislava en mai 1998 portent sur des problèmes majeurs liés aux connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts. Il s'agit notamment des décisions suivantes :

a) Décision IV/7, par laquelle la Conférence a adopté un programme de travail consacré à la diversité biologique des forêts;

b) Décision IV/9, par laquelle la Conférence a créé un groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé de l'application de l'article 8 j);

c) Décision IV/8 consacrée au partage des bénéfices, par laquelle la Conférence a créé un groupe d'experts, nommés par les gouvernements, qui se compose de représentants des secteurs public et privé, ainsi que de représentants des communautés autochtones et locales;

d) Décision IV/15 ayant trait aux liens entre la Convention et la Commission du développement durable, ainsi que les conventions relatives à la biodiversité, les autres accords internationaux, institutions et organes compétents;

e) Décision IV/9, par laquelle la Conférence invite l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à prendre en compte les modes de vie et les systèmes d'accès traditionnels au savoir, aux technologies et aux pratiques des communautés autochtones et locales menant un mode de vie traditionnel, ainsi que l'utilisation qui est en faite.

D. Écosystèmes fragiles éprouvés par la désertification et la sécheresse

26. Globalement, le nombre de nouvelles initiatives prises semble restreint. Toutefois, de nombreuses actions, qui s'inscrivent au coeur des programmes de plusieurs organisations internationales, sont déjà lancées dans plusieurs pays. Certaines opérations coordonnées sont en cours de négociation entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et des organismes des Nations Unies, tels que la FAO et le Fonds international de développement agricole.

27. Dans les pays touchés par la désertification et la sécheresse, les actions nationales visant à trouver une solution aux problèmes posés par les écosystèmes forestiers des terres sèches ont été complétées par des mécanismes parallèles centrés sur a) les progrès en matière de gestion durable des forêts; b) l'application de la Convention mentionnée plus haut; c) une politique de l'environnement menée à l'échelle nationale; d) et plusieurs mécanismes de planification régionaux et nationaux en faveur du développement, de la gestion des ressources foncières au niveau des villages et du développement des ressources naturelles.

28. Plusieurs initiatives ont été menées au niveau national en ce qui concerne l'analyse de l'expérience acquise, de l'éducation, de la formation, de la vulgarisation, de la participation aux programmes de recherche, du savoir local, de la gestion participative dans le cadre de la révision des politiques menées.

29. Le renforcement des partenariats — qui constituent l'un des fondements de l'application de la Convention — entre les communautés locales, le gouvernement, les organisations non gouvernementales et les autres groupes est déjà bien engagé dans les pays qui prennent part à l'élaboration de plans d'action nationaux, très souvent avec l'aide d'organisations internationales.

E. Impact de la pollution atmosphérique sur les forêts

30. La quatorzième réunion de l'Équipe spéciale du Programme de coopération internationale pour l'évaluation et la surveillance des effets des polluants atmosphériques sur les forêts (PIC Forêts), programme coordonné par la Commission économique pour l'Europe, s'est tenue en mai 1998. Les résultats et les conclusions présentés dans le rapport annuel que la Commission économique pour l'Europe, organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière, a consacré en juin 1998 à l'état des forêts en Europe n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport.

31. Aucune stratégie nationale concernant la prévention de la pollution atmosphérique endommageant les arbres ou la lutte contre cette pollution n'a été

élaborée dernièrement. Toutefois, l'Union européenne a préparé un projet de réglementation des émissions de sulfure.

32. PIC Forêts a poursuivi ses travaux avec la participation des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, et des progrès notables ont été accomplis dans l'application de la méthode des charges critiques.

F. Besoins et exigences des pays en développement et des autres pays à faible couvert forestier

33. Le PNUE a commencé à examiner les différentes définitions données à l'expression "faible couvert forestier". Ces travaux, revus par l'Union internationale des instituts de recherches forestières en collaboration avec la FAO, permettront d'arrêter une définition et de dresser la liste des pays dont le couvert forestier correspond à cette définition. Le PNUE organisera également des consultations interinstitutions avant d'arrêter la nouvelle définition et la liste révisée. Le résultat de ces activités fera partie des informations que fournira le PNUE en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général, qui sera débattu au cours des discussions de fond de la troisième session du Forum intergouvernemental sur les forêts.

G. Assistance financière

34. Malgré l'afflux de capitaux privés dans les pays en développement, la diminution de l'assistance financière internationale inspire une profonde inquiétude dans la mesure où l'aide au développement à long terme attire et complète les investissements émanant du secteur privé (pour plus de précisions, voir E/CN.17/IFF/1998/7).

H. Transfert de technologie, renforcement des capacités et information

35. La mise en train d'une gestion durable des forêts s'est faite très lentement dans de nombreux pays, en partie à cause d'une méconnaissance et d'un manque d'appréciation des bénéfices potentiels liés à l'emploi de technologies écologiquement viables et socialement acceptables. Les efforts menés dans le sens d'une évaluation globale des besoins et de l'introduction de techniques ont été insuffisants (pour plus de précisions, voir E/CN.17/IFF/1998/4).

I. Évaluation des multiples avantages de tous les types de forêts

36. De nombreux ateliers consacrés au renforcement des capacités nationales et sous-régionales ont eu lieu ou vont avoir lieu. Ils contribueront à améliorer la qualité des évaluations des ressources forestières nationales et mondiales d'ici l'an 2000 (FRA 2000).

37. La FAO envisage de réviser son répertoire consacré à l'inventaire des forêts. Les progrès accomplis dans le domaine des systèmes d'information géographique et de la télédétection permettent de mettre au point, dans le cadre de FRA 2000, des techniques servant à dresser un bilan des forêts susceptibles de couvrir la demande de bois et des processus de déforestation dans les pays en développement.

38. Des mémorandums d'accord ont été établis entre la FAO, les pays et plusieurs organisations internationales jouant un rôle essentiel dans ce domaine, ainsi qu'avec les organisations disposant des compétences nécessaires dans le domaine de l'évaluation afin que tous apportent leur contribution à FRA 2000 et que les résultats de l'évaluation soient communiqués efficacement à la communauté internationale. Un plan stratégique commun a été élaboré pour les évaluations des ressources forestières mondiales.

39. Un ensemble harmonisé de définitions de base concernant les forêts et les questions connexes a été mis au point pour l'établissement de tous les rapports liés à FRA 2000. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis dans l'harmonisation des définitions ayant trait à la foresterie au sein de la FAO et d'autres organisations participantes, telles que le Centre mondial mixte PNUE/UNICN/WWF de surveillance pour la conservation, l'Union européenne et la Banque mondiale. L'Union internationale des instituts de recherches forestières propose de parrainer un forum qui aurait pour thème les systèmes d'information. On continue à rassembler tout un ensemble d'informations de base sur de très nombreuses ressources forestières, ligneuses ou non, qui revêtent un intérêt particulier pour tous les pays en développement ou industrialisés.

40. Il n'en demeure pas moins que, dans de nombreux cas, les pays en développement ont besoin d'une assistance technique et financière pour mieux évaluer leurs ressources forestières et pour utiliser les données recueillies afin de mieux planifier la gestion durable des forêts et d'adopter des politiques adaptées.

41. Plusieurs aspects de FRA 2000 n'ont encore reçu aucun financement, notamment le programme de télédétection pour lequel aucune ressource extrabudgétaire n'a été dégagée.

J. Recherche forestière

42. Il est indispensable de renouveler et de redéfinir les sciences forestières. Il est possible de calquer le plan de travail d'un nouveau réseau international consacré à la recherche forestière sur le programme de recherche présenté et débattu au cours des réunions du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Dans le cadre de l'initiative parrainée par l'Autriche et l'Indonésie (ICRIS), il a été prévu de réaliser des études qui doivent permettre d'examiner et de synthétiser l'état des connaissances dans des domaines particuliers, et servir de base à des rapports détaillés qui mettront en évidence les lacunes que des recherches interdisciplinaires sont susceptibles de combler.

43. Le fait que le public soit de plus en plus sensibilisé aux problèmes liés aux forêts doit amener les instituts de recherches forestières à repenser leur rôle. Il est indispensable de s'interroger sur les nouvelles approches et alliances qui sont nécessaires dès à présent et à l'avenir. La manière dont les recherches sont conduites est tout aussi importante que l'objet des recherches elles-mêmes.

44. La réunion d'ICRIS, parrainée par l'Autriche et l'Indonésie, n'a pas pour seule ambition d'établir une "liste de sujets de recherche dignes d'intérêt" qui

serait fondée sur ce que l'on considère actuellement nécessaire ou possible. Elle a surtout pour but d'inciter les participants à se livrer à un échange informel d'idées et à dégager un consensus. Elle s'est également fixée comme objectif majeur de rechercher un mécanisme approprié pour réunir des fonds internationaux destinés à financer des activités communes de recherche considérées comme prioritaires.

K. Méthodes permettant d'évaluer adéquatement les avantages multiples des forêts

45. Le Protocole de Kyoto à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques a vivement incité les pays à ne plus négliger le rôle que jouent les forêts en tant que puits de carbone. Il apparaît également de plus en plus nécessaire d'estimer à leur juste valeur les services rendus par les forêts dans des domaines tels que la biodiversité, l'eau et l'écotourisme. La Banque mondiale va préparer des études sur ces sujets, au titre de l'élément II d) du programme du Forum intergouvernemental sur les forêts, en vue des discussions de fond de la troisième session du Forum en mai 1999.

L. Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

46. Depuis la CNUED, une centaine de pays ont pris part à des initiatives internationales visant à définir des critères de gestion durable des forêts. Les pays jugent ces critères très utiles lorsqu'il s'agit d'incorporer au sein d'un cadre conceptuel commun une multitude de considérations ayant trait aux forêts. On met également au point les indicateurs correspondants afin d'aider à établir ces critères tant quantitativement que qualitativement; de permettre aux pays d'analyser et de surveiller, à long terme, les effets des interventions sur la mise en valeur des forêts; et d'améliorer les pratiques forestières pour atteindre des objectifs fixés aux niveaux national ou international.

47. Comme en témoignent les activités menées de manière dynamique dans le cadre de plusieurs initiatives régionales et écorégionales, l'intérêt suscité par la mise au point, l'évaluation et l'application de critères et d'indicateurs liés à la gestion durable des forêts va croissant.

48. Afin de compléter les critères et les indicateurs existant au niveau national, d'autres critères et indicateurs ont été définis au niveau de l'unité de gestion forestière et au niveau opérationnel dans le cadre de plusieurs des initiatives internationales mentionnées ci-dessus, notamment des directives de l'Organisation mondiale des bois tropicaux, le processus paneuropéen, la Proposition de Tarapoto, l'initiative de Lepaterique (Amérique centrale) et dans une moindre mesure le processus du Proche-Orient et l'initiative sur la zone aride d'Afrique. Le Centre pour la recherche forestière internationale s'est chargé de diriger l'évaluation des critères et des indicateurs au niveau de l'unité de gestion forestière et a mené des travaux novateurs sur les indicateurs sociaux dans plusieurs pays.

49. Il importe d'apporter un appui soutenu aux pays qui ne participent pas activement aux initiatives internationales d'élaboration des critères et des indicateurs, notamment les pays à faible couvert forestier ou dont une partie importante des terres est classée dans la catégorie "autres terres boisées".

50. Il faut de toute urgence intensifier les efforts déployés pour appliquer les critères et les indicateurs de gestion durable des forêts au niveau national. Les pays qui sont déjà bien engagés dans la voie de l'application de ces critères et indicateurs doivent être encouragés à faire bénéficier les autres pays de leur expérience et à les aider.

51. Les pays concernés doivent s'efforcer d'assurer la compatibilité des critères et des indicateurs appliqués au niveau national et de ceux définis au niveau de l'unité de gestion forestière.

M. Les produits et services forestiers considérés du point de vue du commerce et de l'environnement

52. Des manifestations nouvelles (commerce illégal, extinction de certaines espèces, tendances récentes des marchés et leurs incidences sur la gestion durable des forêts, obligations nées des accords internationaux) offriront de nouvelles perspectives et de nouveaux enjeux en ce qui concerne la gestion durable des forêts (pour plus de précisions, voir E/CN.17/IFF/1998/3).

IV. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION PRÉLIMINAIRES

53. On constatera que certaines des conclusions et propositions d'action exposées ci-dessous ne sont pas nouvelles, mais visent à souligner certains points particuliers des propositions d'action formulées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, compte tenu de l'expérience accumulée depuis février 1997.

A. Progrès accomplis dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans d'aménagement du territoire

Conclusions

54. Il est maintenant généralement admis, au niveau intergouvernemental, qu'il faut mettre en place des cadres d'action généraux concernant les forêts ou des programmes forestiers nationaux, notamment dans les régions tropicales, tempérées et boréales, et que la participation de tous les pays est indispensable. De nombreux pays en développement et un certain nombre de pays industrialisés s'emploient actuellement à mettre en oeuvre, au niveau national, les propositions d'action du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, en procédant à cet effet à une révision de leurs programmes nationaux.

55. Quelques-unes des grandes filières qui, dans le passé, ont servi à orienter l'aide internationale pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes forestiers nationaux dans les pays en développement ayant aujourd'hui disparu, il faudra mettre en place de nouveaux mécanismes. La création de mécanismes de soutien généralisés, décentralisés, souples, fiables destinés en particulier aux pays les moins développés à faible couvert forestier représente un défi de taille pour la communauté internationale.

Propositions d'action préliminaires

56. Le Forum pourrait :

a) Encourager tous les pays à poursuivre la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts dans le cadre de leurs programmes forestiers nationaux révisés;

b) Convaincre la communauté internationale des donateurs et les organisations internationales de renforcer leurs mécanismes d'aide financière et technique en vue d'appuyer l'exécution de programmes forestiers nationaux dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier ceux qui se distinguent par la faible densité de leur couvert forestier ou la fragilité de leur écosystème forestier;

c) Encourager les pays et les organisations internationales à analyser les synergies potentielles, au niveau national, entre les programmes forestiers nationaux et les obligations découlant de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments;

d) Enjoindre aux pays et aux organisations internationales de conclure des accords de partenariat ou de resserrer les liens existants afin d'encourager l'engagement politique à long terme et d'obtenir des donateurs un soutien adapté, efficace, durable et fiable; de faciliter la participation du secteur privé et des grands groupes; et de reconnaître le rôle particulier que l'aide publique au développement peut jouer pour répondre aux besoins des pays à faible couvert forestier dans les cas où le secteur privé est moins enclin à investir.

B. Causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts

57. Les conclusions auxquelles ont abouti les participants à la réunion d'experts coparrainée par des organisations non gouvernementales, le Gouvernement costaricien et le PNUE en ce qui concerne les causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts feront partie des données que le PNUE fournira en prévision de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la question, document qui fera l'objet d'un débat de fond à la troisième session du Forum.

C. Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts

58. Conformément à la décision IV/7 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Secrétaire exécutif de la Convention, lorsqu'il exécutera le programme de travail sur la diversité biologique des forêts, continuera à collaborer et à coopérer activement avec le secrétariat du Forum et les institutions concernées. À cet égard, le Secrétaire exécutif de la Convention a été prié de communiquer la décision IV/7 de la Conférence des parties au Forum à sa deuxième session.

D. Écosystèmes fragiles éprouvés par la désertification et la sécheresse

Conclusions

59. Bien qu'un nombre limité d'initiatives aient été lancées depuis le processus engagé par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, une série d'activités sont déjà en cours dans de nombreux pays et figurent dans les programmes de travail respectifs de plusieurs organisations internationales dans la perspective de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Propositions d'action préliminaires

60. Le Forum pourrait :

a) Encourager une coordination étroite entre les activités liées à l'exécution des programmes forestiers nationaux et l'application des conventions des Nations Unies sur les changements climatiques, la diversité biologique et, plus particulièrement, la lutte contre la désertification;

b) Examiner les besoins particuliers des pays touchés par la désertification et la sécheresse en matière d'aide au développement dans le domaine des forêts.

E. Impact de la pollution atmosphérique sur les forêts

Conclusions

61. Il convient de tirer des enseignements du dépérissement des forêts dans le monde et des études relatives aux effets de la pollution atmosphérique sur les forêts en général, et plus particulièrement de certains types d'émissions, telles que les émissions de sulfure. Il faudrait étudier la nécessité et la possibilité, le cas échéant, d'étendre cette surveillance aux régions qui n'en bénéficient pas encore. Il convient également d'encourager les pays, en particulier les pays qui ne sont pas encore parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, à s'engager à prendre des mesures au niveau national en vue de réduire davantage le niveau des émissions de substances nocives dans l'atmosphère. Il faudrait aussi envisager de mener des recherches plus approfondies afin de pouvoir mieux analyser les données disponibles et de favoriser la coopération entre les organismes chargés de la recherche et de la surveillance de la pollution. Il convient d'autre part de veiller à une diffusion plus large de l'information auprès du public et de permettre aux utilisateurs potentiels, dont les gestionnaires des forêt et les responsables de l'élaboration des politiques, d'accéder aux données.

Propositions d'action préliminaires

62. Le Forum pourrait :

a) Réexaminer les enseignements tirés du dépérissement des forêts dans le monde et des études en cours sur les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts en général, et plus particulièrement en ce qui concerne certains types d'émissions, telles que les émissions de sulfure;

b) Envisager les moyens d'étendre cette surveillance aux régions qui n'en bénéficient pas encore, et encourager les pays à s'engager à prendre des mesures au niveau national en vue de réduire davantage le niveau des émissions de substances nocives dans l'atmosphère, en particulier des pays qui ne sont pas encore parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;

c) Souligner la nécessité d'approfondir la recherche afin d'analyser plus en détail les données disponibles, et de coordonner et favoriser la coopération entre les organismes chargés de la recherche et de la surveillance de la pollution;

d) Envisager d'assurer une diffusion plus large de l'information auprès du public et de permettre aux utilisateurs potentiels, tels que les gestionnaires des forêt et les responsables de l'élaboration des politiques, d'accéder aux données;

F. Besoins et exigences des pays en développement et des autres pays à faible couvert forestier

63. Les résultats des diverses activités qui sont entreprises au titre de cet élément du programme du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts feront partie des informations que fournira le PNUD en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général, qui fera l'objet d'une discussion de fond à la troisième session du Forum.

G. Assistance financière

64. Les propositions d'action préliminaires préconisent notamment d'accroître le montant de l'aide publique au développement, cet accroissement devant servir à financer la gestion écologiquement viable des forêts dans les pays en développement; d'envisager les nouvelles sources de revenus qui peuvent être tirés des forêts, de l'augmentation des loyers et de l'accroissement des investissements du secteur privé; et de réexaminer le mécanisme du Fonds pour l'environnement mondial compte tenu de la proposition tendant à créer un fonds international pour les forêts (pour plus de précisions, voir le document E/CN.17/IFF/1998/7).

H. Transfert de technologie, renforcement des capacités et information

65. Les propositions d'action préliminaires recommandent notamment de procéder à une évaluation d'ensemble des besoins en matière de technologie, de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale et de considérer les

techniques modernes en matière de dendroénergie, pour donner suite au Protocole de Kyoto (pour plus de précisions, voir le document E/CN.17/IFF/1997/4).

I. Évaluation des multiples avantages de tous les types de forêts

Conclusions

66. Un certain nombre d'activités en cours aux niveaux national, sous-régional et mondial contribueront vraisemblablement à améliorer la qualité des évaluations des ressources forestières au niveau national et au succès de l'évaluation des ressources forestières mondiales que la FAO prévoit d'entreprendre en l'an 2000, en particulier grâce à un renforcement des capacités. Il s'est avéré que, dans bien des cas, les pays en développement ont besoin d'une assistance technique et financière pour améliorer leur capacité d'évaluer leurs ressources forestières et d'utiliser les informations obtenues aux fins de la planification de la gestion écologiquement viable des forêts.

67. On progresse dans la collecte d'un ensemble de données d'information concernant les ressources forestières, dont les produits non ligneux, et ce, pour tous les pays en développement et les pays industrialisés.

68. Plusieurs éléments du programme FRA 2000 ne disposent pas encore de sources de financement; c'est en particulier le cas du programme de télédétection, pour lequel on n'a pas reçu de ressources extrabudgétaires.

Propositions d'action préliminaires

69. Le Forum pourrait :

a) Examiner les besoins des pays en développement sur le plan du renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation des ressources forestières;

b) Étudier les besoins de financement des éléments du programme FRA 2000 qui n'ont pas reçu le financement nécessaire;

c) Encourager et appuyer le renforcement de partenariats et de mécanismes d'échanges d'informations concernant l'évaluation des avantages multiples qu'offrent les divers types de forêts.

J. Recherche forestière

70. Il importe de stimuler et de redéfinir les domaines prioritaires de la recherche forestière. Il est essentiel, pour pouvoir appliquer aussi largement que possible les résultats de la recherche forestière, d'associer les usagers, non seulement au choix des thèmes de recherche, mais aussi aux activités de recherche proprement dites. L'intérêt croissant suscité dans le monde entier par le caractère et la portée des questions relatives aux forêts rend indispensable un réexamen des instituts de recherche forestière et de toute la notion de recherche forestière. On peut se demander, par exemple, quelles approches et alliances nouvelles il convient d'adopter dans l'immédiat ou à

l'avenir. À cet égard, il faudrait mettre l'accent tout autant sur la manière de procéder que sur le thème de la recherche.

Propositions d'action préliminaires

71. Le Centre pour la recherche forestière internationale formulera des conclusions en vue de la troisième session du Forum, sur la base, entre autres, des résultats de la Consultation internationale sur la recherche et les systèmes d'information.

K. Méthodes permettant d'évaluer adéquatement les avantages multiples des forêts

72. On n'a guère progressé dans ce domaine depuis le processus engagé par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Les propositions d'action formulées par ce dernier restent valides et doivent être mises en oeuvre. Le Protocole de Kyoto, les préoccupations croissantes entraînées par les pénuries d'eau, ainsi que par la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources biologiques et, d'autre part,les revenus croissants générés par l'écotourisme témoignent, de l'importance d'une évaluation adéquate des services, notamment écologiques, procurés par les forêts.

L. Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

Conclusions

73. Les travaux entrepris au niveau international en vue de définir des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts ont nettement progressé. Ces critères et indicateurs se sont révélés fort utiles dans le cadre des efforts entrepris par les pays pour regrouper un vaste ensemble d'éléments pertinents au sein d'un cadre théorique commun.

74. Des critères et indicateurs opérationnels applicables au niveau de l'unité de gestion forestière ont été élaborés dans le cadre de huit initiatives internationales afin de compléter ceux qui s'appliquent au niveau national.

75. Il reste encore un grand nombre de pays qui ne participent pas activement aux initiatives internationales visant à élaborer des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts.

76. Il convient au plus vite de redoubler d'efforts au niveau des pays et des unités de gestion forestière afin de définir de tels critères et indicateurs.

77. Il faut assurer une continuité entre les initiatives en cours et celles qui seront lancées, et veiller à ce que les critères et indicateurs mis au point et appliqués par les pays dans le cadre de ces efforts soient compatibles et propres à favoriser une compréhension commune de la gestion durable des forêts.

Propositions d'action préliminaires

78. Le Forum pourrait :

a) Souligner la nécessité de redoubler d'efforts afin d'aider les pays qui ne participent pas activement aux initiatives internationales visant à définir des critères et indicateurs à prendre part à ces activités;

b) Presser les pays de redoubler d'efforts pour appliquer au niveau national des critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Il faudrait encourager les pays qui ont progressé dans ce domaine à prêter leur concours aux autres pays et à les faire profiter des résultats obtenus;

c) Encourager une continuité entre les initiatives en cours et celles qui seront lancées, et veiller à ce que les critères et indicateurs mis au point et appliqués par les pays dans le cadre de ces efforts soient compatibles et propres à favoriser une compréhension commune de la gestion durable des forêts. Il convient par ailleurs de poursuivre les travaux visant à mettre au point des brochures et une terminologie commune;

d) Encourager les pays concernés à veiller à la compatibilité entre les critères et indicateurs applicables au niveau national et ceux élaborés au niveau des unités de gestion forestière;

e) Encourager et appuyer la poursuite des efforts entrepris par les organismes internationaux et les instituts nationaux pour assurer la concordance des travaux d'élaboration de critères et d'indicateurs, des évaluations nationales des ressources forestières et du programme d'évaluation des ressources forestières de la FAO.

M. Les produits et services forestiers considérés du point de vue du commerce et de l'environnement

79. Les propositions d'action préliminaires préconisent notamment de réduire encore les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits forestiers; d'analyser la concurrence entre les produits ligneux et les substituts non ligneux; d'envisager l'adoption d'un mécanisme international d'homologation du bois; et d'améliorer la transparence du marché des produits forestiers et les informations s'y rapportant (pour plus de précisions, voir le document E/CN.17/IFF/1998/3).

Conclusions générales

80. Depuis que le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts a mené à bien ses travaux en février 1997, les pays, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et un certain nombre d'instances internationales en ont approuvé les résultats et demandé l'application de ses propositions d'action. Les résultats préliminaires des nombreuses initiatives prises à ce jour par différents pays et parties intéressées montrent que si ces propositions d'action ne constituent pas un plan d'action précis et cohérent, elles ont leur utilité au niveau national.

81. Il est cependant clair qu'il faut continuer à soutenir ce processus au niveau politique, et à apporter un soutien international plus important aux pays en développement, en particulier ceux qui ne sont pas actuellement en mesure d'attirer les investissements privés dans le secteur des forêts et les activités qui s'y rapportent.

82. Il convient également de suivre et d'évaluer les progrès réalisés sur le plan de la gestion durable des forêts, comme le prévoit l'élément de programme I.b. C'est uniquement par le biais d'un processus de suivi et d'évaluation à long-terme qu'il sera possible de procéder aux ajustements nécessaires, dans le cas des initiatives en cours, et de lancer d'autres initiatives en faveur de la conservation, de la gestion et du développement durables de tous les types de forêts.

Propositions d'action préliminaires

83. Un élément essentiel des efforts concertés visant à appuyer l'application générale des propositions d'action formulées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts tient au rôle que jouent les membres de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts, en favorisant notamment l'échange d'informations. Le Forum pourrait demander aux pays donateurs de prendre les mesures suivantes :

a) Appuyer le plan d'action de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts en sélectionnant ses propositions les plus appropriées compte tenu des propositions d'action du Groupe intergouvernemental spécial et conformément à la répartition des tâches convenue par l'Équipe;

b) Faire participer les membres de l'Équipe en tant que partenaires des programmes visant à appuyer la mise en oeuvre des propositions d'action aux niveaux national, régional et global;

c) Encourager les partenariats interorganisations, qui constituent un mécanisme essentiel pour utiliser les institutions et les ressources existantes aussi rationnellement et efficacement que possible.
